

REU LE
16.05.12

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du vendredi 4 mai 2012

A 15 h à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 4 mai 2012 à 15 heures dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine

ABSENTS EXCUSES

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique (donne pouvoir à M. MAHE)
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan (donne pouvoir à M. GUIHARD)
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du vendredi 4 mai 2012

A 15 h 00 à LA ROCHE BERNARD

1. – Estuaire : gestion intégrée des zones côtières : appel à projets de la Région Bretagne

A - Le contexte

La gestion intégrée des zones côtières est une démarche de développement durable des territoires côtiers. Elle consiste à tenir compte dans une approche globale des différents usages des espaces marins et côtiers.

L'appel à projets de la Région Bretagne

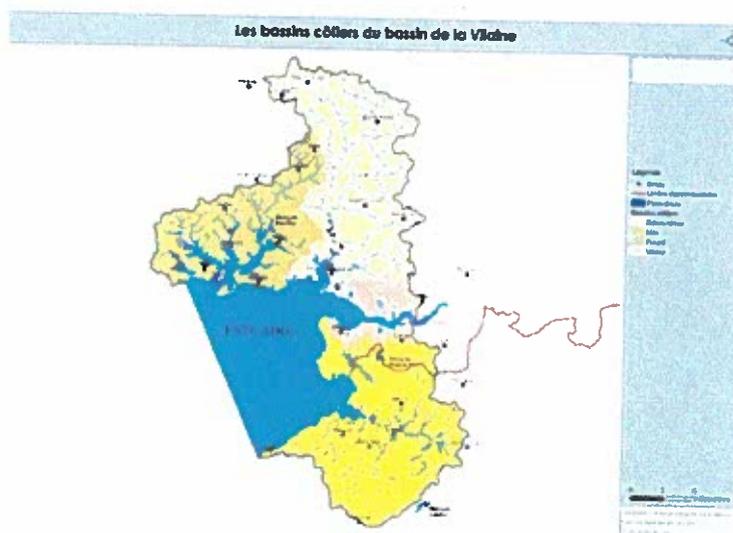
La Région Bretagne lance un appel à projets sur la gestion intégrée des zones côtières pour initier et développer des démarches sur les territoires littoraux bretons. Les projets présentés devront être réalisés sur trois ans, entre 2013 et 2015. Le financement des actions est de 80 % et concernent uniquement le territoire breton. La limite de son budget global alloué pour cet appel à projets est de 500 000 €. A noter, l'animation est financée dans le cadre de l'appel à projets. Les réponses sont attendues pour le 4 mai 2012.

Un moment opportun pour faire évoluer l'engagement de l'IAV sur le littoral

L'IAV s'investit depuis le début des années 2000 dans l'estuaire et la baie de Vilaine suite à l'élaboration du SAGE Vilaine en 2003 et par la mise en place du Comité d'estuaire. L'engagement de l'IAV s'est fortement concentré sur la lutte contre l'envasement.

Compte tenu de l'évolution passée et prévisionnelle des usages, de la sensibilité de certains usages à la qualité des eaux côtières et de l'historique de la concertation sur le territoire, il paraît opportun de lancer une démarche plus globale de gestion durable et partagée du littoral. Celle-ci doit englober la diversité des problématiques terre/mer, ainsi qu'une cohérence d'un point de vue géographique, environnemental et économique.

L'appel à projets de la Région Bretagne constitue donc une opportunité pour l'IAV de développer une démarche de gestion intégrée des zones côtières sur la partie littorale du périmètre du SAGE de la Vilaine. La partie du territoire concernée est présentée sur la carte suivante :



B - Le projet proposé par l'IAV

L'objectif principal de notre réponse est d'engager une réflexion avec tous les acteurs du territoire pour construire en lien un projet partagé pour un développement et une gestion durables de la Baie de Vilaine. L'objectif est de dépasser les approches traditionnelles qui peuvent exister, tels que les travaux menés sur l'envasement par exemple, et d'aborder les problèmes transversaux d'organisation en lien avec les territoires concernés.

De ce projet découleront ensuite les différentes actions à mettre en œuvre sur le territoire, qui ne peuvent être détaillées à l'avance. Cependant, travaillant depuis plus de dix ans sur ce secteur, l'IAV a une première vision de certains enjeux du territoire; ainsi il est proposé de mettre en place quelques actions concrètes de préfiguration de ce projet sur des activités emblématiques de la Baie de Vilaine.

Ainsi, le projet proposé repose sur 2 axes :

– Axe 1 : Elaboration d'un projet de gestion durable et partagé de la baie de Vilaine

Sur la base d'un bilan concerté des actions et programmes existants, d'un diagnostic des usages et d'une synthèse des connaissances scientifiques, l'ensemble des acteurs participera à l'identification des enjeux du territoire, puis à la définition des grandes orientations et des axes de travail pour une gestion durable de la baie de Vilaine.

– Axe 2 : Contribuer au maintien et au développement des usages emblématiques en baie de Vilaine

Il est proposé d'effectuer d'ores et déjà un zoom sur les usages suivants, qui sont emblématiques au niveau de la baie de Vilaine : la pêche aux civelles, la conchyliculture (mytiliculture principalement dans l'estuaire de la Vilaine et au sud de la Baie et ostréiculture au nord, notamment dans la rivière de Pénerf), la plaisance.

Un diagnostic prospectif approfondi sera réalisé pour chacune de ces activités avec pour objectif de définir les perspectives d'évolution de chaque activité, en fonction du contexte européen, national et local. Le travail consistera ensuite à identifier les conditions nécessaires au maintien et/ou développement de ces activités sur le territoire et à déterminer les leviers d'actions pour maintenir ou encourager ces usages sur le territoire.

Il est proposé ensuite de mener des actions concrètes contribuant au maintien des activités conchylicoles et de plaisance sur le territoire :

✓ Pour la conchyliculture :

- rechercher les sources de contamination bactériologique de la masse d'eau,
- initier une démarche concertée de suivi de pressions bactériologiques en baie de Vilaine en vue d'atteindre ou de conserver une bonne qualité de l'eau.

- ✓ Pour la plaisance : mettre en place une stratégie à l'échelle du bassin de navigation pour maîtriser les pressions de l'usage.

C - Le budget prévisionnel

Les actions menées par l'appel à projet seront réalisées à effectif constant. La chargée de mission estuaire prendra en charge l'animation et la réalisation d'une grande partie des actions proposées, avec l'aide de stagiaires et des prestations extérieures spécifiques.

Le budget total des actions prévues est de 334 145 € sur trois ans, avec un autofinancement de l'IAV de 147 024 € sur trois ans.

Les différentes actions seront pilotées par la chargée de mission estuaire de l'IAV. Les différents postes de dépense apparaissent dans le tableau ci-après :

Poste de dépense	Budget (ITC)	Financement Région Bretagne	Autofinancement IAV
Frais d'animation et de fonctionnement (chargée de mission + stagiaires)	167 058 €	93 552 €	73 506 €
Etudes par prestataires extérieurs	130 500 €	73 080 €	57 420 €
Communication / sensibilisation	16 587 €	9 289 €	7 298 €
Assistance à la concertation	20 000 €	11 200 €	8 800 €
TOTAL	334 145 €	187 121 €	147 024 €

Le financement de la Région Bretagne correspond à 80 % du budget total sur le territoire breton, qui représente 70% du littoral. Ainsi, le financement de la Région s'élève à 56 % du budget total du projet, soit 187 121€. Les frais d'animation et de mise en œuvre des actions, qui représentent 50 % du montant total intègrent le recours à trois stagiaires pendant trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Approuve l'ensemble des propositions ;
- Autorise le Président à présenter et signer un dossier de candidature à la Région Bretagne sur la gestion intégrée des zones côtières de la Baie de Vilaine.

Pour extrait conforme
Le Président,



Jean-François GUERIN